

Service Prévention et Action Sociale

Pour toute demande d'information générale
N° unique CRPCEN / CSN - Comité Mixte :
■ Tél. 01 44 90 20 12

Pour toute information sur les demandes
en cours, Centre de la Relation Clients
de la CRPCEN :

■ Tél. 01 44 90 13 33
■ Via votre espace sécurisé accessible
sur notre site internet www.crpcen.fr

AIDES SOCIALES 2025

AIDE RETOUR À DOMICILE APRÈS HOSPITALISATION

- Aide ménagère seule
- Aide ménagère avec portage de repas



**La demande doit être adressée dans le trimestre suivant la sortie
d'hospitalisation**

Renseignements sur le demandeur (obligatoire)

N° de sécurité sociale

N° d'allocataire CAF

Madame Monsieur

Nom et prénom (en capitales)

Adresse N° Voie

Code postal Ville

Téléphone (obligatoire) / / / / Portable / / / /

Courriel (en capitales) @

Années dans le Notariat

Fonction occupée

Situation actuelle En activité Au chômage En invalidité À la retraite Pensionnée mère de famille

Situation familiale

Célibataire Marié(e)/Pacsé(e)/Concubin(e) depuis le / /

Divorcé(e)/Séparé(e) depuis le / / Veuf(ve) depuis le / /

Identité du conjoint(e) ou du partenaire

Nom et prénom (en capitales)

Date de naissance / / Profession

Renseignements sur le correspondant (si le dossier est suivi par une autre personne que l'assuré)

Madame Monsieur

Nom et prénom (en capitales)

Adresse ou coordonnées de l'organisme N° Voie

Code postal Ville

Téléphone (obligatoire) / / / / Portable / / / /

Lien avec l'assuré

Revenus annuels 2023

Sont pris en considération tous les revenus perçus par la famille (imposables et non-imposables).

Nombre de personnes au foyer	1	2 ou plus
Ressources de l'année 2022 avant déductions	35 917 €	49 889 €

Organisme contacté pour cette aide

Vous devez contacter votre mutuelle, susceptible de vous apporter une aide. La réponse écrite est à joindre à votre demande. En effet, le nombre d'heures éventuellement accordées par votre mutuelle seront déduites de l'aide apportée par la CRPCEN.

DEMANDE D'AIDE SOCIALE

JUSTIFICATIFS À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT (cocher les cases attestant la transmission de chacune de ces pièces)

- Imprimé de demande dûment complété et signé.
- Copie de l'avis d'imposition (ou de non-imposition) 2024 sur les revenus 2023 de l'ensemble des personnes composant le foyer.
- Copie du versement de toutes les prestations familiales (CAF, MSA...) attribuées au cours des 12 derniers mois.
- La réponse écrite obligatoire (accord ou refus) de votre mutuelle susceptible de vous apporter une aide.
- Le bulletin de sortie d'hospitalisation.
- En cas de changement de situation (divorce, rupture du PACS, séparation, veuvage, chômage ou départ du domicile familial) intervenu entre 2023 et 2025, joindre les justificatifs énoncés en page 5 de la notice d'information.

Je certifie la présence de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'instruction de ma demande.

Je certifie que toutes les déclarations figurant sur cette demande sont sincères et véritables. *La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, 441-6 et 441-7 du Code Pénal).*



Toute personne qui se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration en vue d'obtenir ou de faire obtenir des avantages est passible d'amende et ou d'emprisonnement (articles 313-1 et 313-3, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal). En outre l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation dans le but d'obtenir ou de faire obtenir des prestations qui ne sont pas dues, peut faire l'objet de pénalités financières (article L. 114-17-1 du code de la Sécurité Sociale). Conformément au règlement général sur la protection des données 2016/679 et la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles ainsi que le droit de les faire rectifier.

Signature

Fait à _____ Le / /

Responsable de traitement	La CRPCEN représentée par son directeur, monsieur Olivier MANIETTE
Coordonnées du DPO	CRPCEN - à l'attention du DPO - 5 bis rue de Madrid - 75395 PARIS CEDEX 08
Objet du traitement de données	<ul style="list-style-type: none">■ Finalité(s) : Le présent traitement a pour finalité la mise en œuvre des prestations extralégales à la CRPCEN■ Base juridique :<ul style="list-style-type: none">- Loi du 12 juillet 1937 instituant une caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires- Décret n° 90-1 215 du 20 décembre 1990.
Destinataires des données	Agents habilités de la Caisse
Durée de conservation des données	33 mois
Existence d'une prise de décision automatisée	NON
Sécurité	Politique des systèmes d'information de la CRPCEN - Référentiel général de sécurité créé par l'ordonnance du 8 décembre 2005
Vos droits sur les données vous concernant	<ul style="list-style-type: none">■ Vous disposez pour ces traitements d'un droit :<ul style="list-style-type: none">- d'accès ;- de rectification ;- et d'opposition.Ils s'exercent auprès du directeur de la CRPCEN, par courrier à l'adresse suivante : CRPCEN - à l'attention du DPO - 5 bis rue de Madrid - 75395 PARIS CEDEX 08■ Réclamation auprès de la CNIL en cas d'insatisfaction suite à la réponse de la Caisse à adresser à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07